

# Rapport de présentation de l'AVENANT numéro 1

## Marché à procédure adaptée

### Refonte site internet intégration blog création portail produits fermiers

Le Syndicat Mixte des Monts d'Or (SMMO) avait déposé un dossier de demande de participation financière au comité de pilotage PSADER PENAP pour mettre en place une stratégie de communication sur l'agriculture dans les Monts d'Or basée notamment sur :

- + la création d'une identité « Producteur des Monts d'Or » (logo déposé à l'INPI)
- + la création d'un portail des produits fermiers qui devait s'appuyer sur une ébauche d'une cartographie interactive.



Dans ce contexte au vu de l'ancienneté du site internet [www.montsdor.com](http://www.montsdor.com) (complété depuis plus de 3 ans par un blog), il était apparu nécessaire de lancer une opération de refonte du site internet avec intégration du blog.

Le lien entre les éléments d'intérêts patrimoniaux, les itinéraires pédestres (disponibles sur le Système d'Information Géographique du SMMO), la qualité du territoire et l'activité agricole est indispensable.

Une consultation a donc été lancée le 19 mars 2013 (annonce BOAMP 13-50008), dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la refonte du site internet, l'intégration du blog et la réalisation du portail des produits fermiers.

Lors de cette consultation il a été demandé au prestataire choisi de chiffrer le coût de réalisation d'une charte graphique spécifique « PORTAIL DES PRODUITS FERMIERS » s'appuyant sur les éléments de réflexion existant (groupe de travail agriculteur et logo déposé à l'INPI par le SMMO).

Le choix de réaliser ou non cette charte graphique était liée à la réflexion plus globale menée sur la refonte du site internet et l'intégration du blog.

Le coût de la prestation initialement retenue comportant :

- + la refonte du site internet et l'intégration du blog
- + la cartographie « interactive » portail des produits fermiers en lien avec les itinéraires pédestres et les éléments remarquables du territoire notamment
- + la réalisation du portail des produits fermiers

s'élevait à 15 435 € HT.

Le futur site internet au vu de l'expérience et du fonctionnement déjà vécus, montre qu'il doit se structurer autour de 3 piliers :

- + la découverte et les loisirs
- + la stratégie (le SMMO en action)
- + l'agriculture

Après un premier travail d'analyse et d'échanges, il s'avère difficile de conserver l'identité propre voulue pour le portail des produits fermiers qui a abouti à la création du logo « PRODUCTEURS DES MONTS D'OR » déposée à l'INPI et à la signalétique des points de vente à la ferme dans le cadre d'une charte graphique commune aux 3 piliers.

Il a donc été proposé de réaliser la charte graphique spécifique qui avait été chiffrée à 2 250 € HT.

Cette modification du marché représente une augmentation de 14,6% du montant du marché initial.

Il n'est cependant pas envisageable de trouver un prestataire différent qui pourrait réaliser ce travail à des coûts inférieurs. Le portail des produits fermiers fonctionne en étroite relation avec les 2 autres piliers du site internet. Les menus, la structure de l'ensemble du site, la cartographie « interactive » forment un ensemble cohérent avec des liens agriculture/itinéraires pédestres/éléments remarquable du patrimoine. Un prestataire nouveau n'arriverait pas à couvrir ses frais d'intervention pour prendre en main ce dossier, réaliser une charte graphique et les fonctionnalités associées en totale cohérence avec le fonctionnement des 2 autres piliers.

La seule raison qui avait conduit les services techniques a ne pas proposer d'intégrer dès le départ cette charte graphique spécifique, était de chercher à voir si des variantes d'une seule charte graphique pouvait être mise en œuvre.

L'image du SMMO, beaucoup plus large que la seule activité agricole, ne pouvant pas être conciliée avec une identité spécifique portail des produits fermiers, il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or

Max VINCENT